

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EIVP DU 17 AVRIL 2015**

Approuvé par le Conseil d'administration du 16 juin 2015

Membres du Conseil :

Présents ou représentés

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante
M. Mao Peninou, Conseiller de Paris, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, de l'assainissement, et de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris, ayant donné pouvoir
M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19^{ème} arrondissement, ayant donné pouvoir
M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris,
M. Laurent Descottes, président de l'AIVP,
M. Laurent Carraro, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur, ayant donné pouvoir,
M. Jean Grillot, représentant l'AITF,
M. Daniel Laguet, Président du Conseil de perfectionnement de l'EIVP,
Mme Johanne Bensimon, représentante des élèves
M. Augustin Bastien, représentant des élèves

Absents excusés:

M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris
Mme Florence Berthout, Conseillère de Paris, Maire du 5^{ème} arrondissement
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris, déléguée du Maire du 16^{ème} arrondissement
M. Armel de La Bourdonnaye, directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech

Ont également assisté à la réunion :

M. Régis Vallée, directeur de l'EIVP,
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP,
Mme Geneviève Guinard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP,
M. Youssef Diab, directeur scientifique, EIVP
Mme Eugenia Llamas, directrice des relations internationales, EIVP
M. Emmanuel Natchitz, directeur de la formation continue, EIVP
M. Laurent Ducourtieux, adjoint à la Directrice des études, EIVP
Mme Isabelle Tavernier, responsable pédagogique de la formation EPSAA d'assistant en architecture
Mme Marie Samson, Sous-Directrice du développement économique, Ville de Paris
Mme Maud Berthier, DDEES, Ville de Paris
M. Pierre-André Vaquin, cabinet de Mme Lemardeley, Ville de Paris
M. Mohamed Chachoua, représentant des enseignants et enseignants-chercheurs de l'EIVP

Absente excusée :

Mme Fadila Babaali, représentante du personnel administratif et technique de l'EIVP

Régis Vallée ouvre la séance du Conseil d'administration à 14 heures 10. Il rappelle les règles spécifiques de vote du compte de gestion et du compte administratif : le Président du conseil d'administration doit se retirer afin que le conseil d'administration puisse lui donner quitus de sa gestion. Il constate que le quorum est atteint.

Marie-Christine Lemardeley, étant désignée comme Présidente de séance, aborde alors l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 23 février 2015

Le compte rendu a été adressé aux participants. Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Organisation de la Régie

Aucune affaire

Budget

2015-016 : Approbation du compte de gestion 2014

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente les résultats du compte de gestion établis par le comptable public. L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à 124.030,54 € et le résultat cumulé à fin d'exercice 2014, y compris le report des exercices antérieurs, s'élève à 270.187,88 €. La section d'investissement présente un solde d'exécution positif de 216.882,38 €. Après déduction du solde des restes à réaliser, l'excédent de financement à fin d'exercice 2014 s'élève à 190.986,30 €.

Concernant la situation patrimoniale, également retracée par le compte de gestion, **Laurence Berry** souligne que la trésorerie constatée à fin d'exercice 2014 s'explique par le retard de paiement du loyer du dernier trimestre. Après paiement du loyer, la trésorerie réellement disponible correspondant au fonds de roulement de l'établissement représente moins d'un mois de dépenses de fonctionnement.

Jérôme Gleizes demande que soit expliquée la différence entre subvention transférable et non transférable. **Laurence Berry** précise que les subventions comptabilisées comme transférables sont susceptibles d'être reprises en recette du budget de fonctionnement, alors que les subventions non transférables restent au passif du bilan.

Après cet échange, la délibération approuvant le compte de gestion de l'exercice 2014 et donnant quitus au comptable public pour sa gestion est adoptée à l'unanimité.

2015-017 : Approbation du compte administratif 2014

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente les résultats du compte administratif, identiques à ceux du compte de gestion, et commente les événements marquants de l'exercice écoulé. Elle rappelle que la subvention de fonctionnement annuelle de la Ville de Paris a été réévaluée pour prendre en compte le transfert de la formation d'assistant en architecture de l'EPSAA. Hormis ce changement de périmètre, le soutien récurrent de la Ville de Paris à l'établissement est en diminution par rapport à 2013. Les recettes propres sont en très forte augmentation (+36,6%) sur l'ensemble des segments d'activité : recherche, taxe d'apprentissage, formation continue. Parallèlement, les charges de personnel ont augmenté de 20%, cette hausse s'expliquant par le transfert de l'EPSAA, l'impact en année pleine des recrutements de 2013 et par l'activité de formation continue qui génère des recettes, mais également des coûts. Les dépenses hors personnel et hors loyer sont inférieures à l'inscription budgétaire en raison du retard de facturation des frais de concours commun TPE/EIVP par le Ministère de l'écologie ; le résultat de fonctionnement correspond en fait à des dépenses déjà engagées sur les éditions 2013 et 2014 du concours. **Laurence Berry** précise que les chiffres concernant les éditions 2013 et 2014 du concours ont été communiqués le jour même par les

services du Ministère à l'EIVP ; ils s'établissent à 316.000 €, soit un montant supérieur au résultat cumulé à fin 2014. Concernant la section d'investissement, la subvention d'investissement accordée par la Ville de Paris est en retrait par rapport aux exercices précédents : 200.000 € contre 300.000 €. Le budget est alimenté de manière croissante par l'auto-financement. Les dépenses d'investissement ont été consacrées pour deux tiers à la rénovation du bâtiment C pour l'accueil de l'EPSAA. En dehors de cette opération exceptionnelle, il s'agit essentiellement d'investissements informatiques pour permettre à l'outil pédagogique de répondre aux besoins actuels et aux évolutions futures des enseignements.

Daniel Laguet se demande si d'une certaine façon les bonnes performances de l'EIVP ne se retournent pas contre l'établissement, puisque la progression des recettes propres va de pair avec un tassement du soutien financier de la Ville de Paris. **Youssef Diab** souligne le caractère cyclique des activités de recherche ; l'exercice 2014 correspond à la fin d'un cycle, avec l'achèvement de plusieurs projets de recherche, et le portefeuille de contrats est en cours de reconstitution. **Laurence Berry** indique qu'une des questions est la capacité de l'EIVP à ajuster ses dépenses en cas de recul de l'activité. De ce point de vue, la diminution des recettes de taxe d'apprentissage est très pénalisante car elle compromet le financement de charges récurrentes dans l'activité de base de l'établissement. **Régis Vallée** confirme que les réponses des entreprises qui apportent de manière habituelle leur soutien financier à l'EIVP témoignent toutes d'une grande difficulté à lui maintenir une allocation significative de taxe d'apprentissage.

A l'issue de cette discussion, la délibération approuvant le compte administratif 2014 et donnant quitus au Président du conseil d'administration pour sa gestion est adoptée à l'unanimité.

2015-018 : Affectation du résultat de l'exercice 2014

Laurence Berry indique que, conformément aux dispositions réglementaires, en l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement sera reporté en totalité en recette de la section de fonctionnement, et que la totalité de l'excédent de financement de la section d'investissement sera reportée en recette de cette même section.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant l'affectation du résultat de l'exercice 2014 est adoptée à l'unanimité.

2015-019 : Budget supplémentaire de l'exercice 2015

Laurence Berry détaille les natures de dépenses qui seront abondées grâce au report des excédents de fonctionnement : 210.187,88 € pour les frais du concours 2013 (nature 62878), 30.000 € pour les cotisations à divers organismes dont la ComUE Université Paris-Est et le Lab'Urba (nature 6574) et 30.000,00 € pour régularisations comptables (nature 673). Elle précise toutefois qu'au vu des montants de frais de concours annoncés par le MEDDE, une décision modificative est à prévoir. Sur le budget d'investissement, une inscription supplémentaire de 190.986,30 € est proposée sur la nature 2181, notamment pour le règlement des derniers décomptes de la rénovation du bâtiment C.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2015 est adoptée à l'unanimité.

2015-020 : Situation du budget et des emplois (avril 2015)

Laurence Berry indique que la subvention annuelle de fonctionnement de la Ville de Paris a été perçue en totalité ; en revanche l'EIVP manque encore de visibilité sur ses recettes propres, qui sont exécutées à hauteur de 9% de la prévision budgétaire. Les charges de personnel sont projetées en dépassement de 30.000 € sur les emplois permanents, le volume de vacances étant dépendant de l'activité notamment en formation continue. Les autres dépenses de fonctionnement sont pour l'instant en ligne avec la prévision budgétaire, mais nécessitent un effort soutenu pour tenir le cadrage de -17% sur les dépenses hors loyer par rapport à 2013. Enfin, le budget d'investissement est encore peu exécuté, ce qui est habituel à cette période de l'année.

Concernant les emplois, **Laurence Berry** signale le départ de quatre ingénieurs d'études depuis le 1^{er} janvier 2015, qui reflète le caractère cyclique des activités de recherche. Les recrutements de personnel de recherche reprendront au fur et à mesure de l'obtention des contrats. Les mouvements de personnel administratif et technique étaient moins attendus, mais permettent des évolutions d'organigramme. Elle précise que le programme de titularisation est en cours de mise en oeuvre, deux dossiers ont d'ores et déjà été déposés à la DRH de la Ville de Paris.

Daniel Laguet demande si la régie recrute directement ou par l'intermédiaire de la Ville de Paris. **Régis Vallée** répond que l'EIVP recrute librement à partir du moment où l'emploi est créé par le conseil d'administration. **Daniel Laguet** s'enquiert du délai de recrutement. **Laurence Berry** estime que la régie a moins de difficulté à recruter qu'il y a quelques années, les nouveaux locaux et l'organisation plus structurée sont rassurants pour des candidats.

A l'issue de cette discussion, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur le budget et les emplois est adoptée à l'unanimité.

Fixation des tarifs

2015-021 : Tarifs de scolarité

Didier Guillot explique son arrivée tardive par l'inauguration d'un projet dont il avait eu l'initiative. Il présente le projet de délibération prévoyant une augmentation des frais de scolarité. Il rappelle l'impact de la réforme de la taxe d'apprentissage qui affecte l'EIVP comme l'ensemble des grandes écoles. Il considère que le choix d'augmenter les frais de scolarité doit permettre d'éviter de sacrifier des activités. Il explique que différents scénarios ont été étudiés, dans une fourchette très large allant jusqu'à 2.700 €, et qu'il a personnellement rencontré les représentants des étudiants et les administrateurs de l'établissement pour apprécier l'impact du changement. Il rappelle que les tarifs n'ayant pas augmenté depuis 2002, il s'agit de redonner de l'air au budget de la régie pour permettre à l'EIVP de répondre aux défis qui l'attendent. **Didier Guillot** précise qu'il a plaidé pour un montant de frais de scolarité inférieur aux attentes de la direction de l'EIVP, et que la proposition retenue revient à s'aligner sur le tarif de l'École des Mines. Il estime que l'EIVP doit rester une école de la Ville de Paris et préserver ses spécificités, en particulier la présence d'une forte proportion d'élèves boursiers. Il indique que la discussion avec les étudiants lui a permis notamment de s'assurer que l'augmentation des tarifs ne serait pas un facteur d'endettement déraisonnable, dans la mesure où la plupart des étudiants travaillent en-dehors des cours et qu'ils effectuent plusieurs stages rémunérés durant leur cursus. Il propose enfin d'ouvrir le débat sur cette question.

En réponse à une question de **Laurent Descottes**, **Régis Vallée** précise que les tarifs sont exprimés en valeur annuelle.

Daniel Laguet remercie pour la clarté de l'exposé et estime que les critères retenus sont bons.

Didier Guillot mentionne alors les tarifs de l'EPSAA, qui seront augmentés de manière mesurée, et précise que les tarifs votés ce jour ne sont pas ceux qui s'appliqueront à l'École Du Breuil l'année prochaine si le rapprochement a bien lieu comme il le souhaite.

A la demande de **Jérôme Gleizes**, **Laurence Berry** présente le détail des différents tarifs tels que figurant dans la délibération.

Laurent Descottes souhaite des explications sur l'évolution de la VAE. **Laurence Berry** indique que le tarif appliqué jusqu'à présent était trop élevé par rapport à ce que proposent les autres écoles d'ingénieurs. Le nouveau tarif devrait permettre de rendre plus attractive cette formation qui n'a obtenu depuis 2010 que deux inscrits dont un diplômé. **Régis Vallée** précise que les coûts initiaux de développement pédagogique sont amortis et que les stagiaires sont amenés à souscrire des formations en complément de l'accompagnement de la VAE.

Marie-Christine Lemardeley souligne que les prestations offertes par l'EIVP se sont améliorées avec le nouveau site, moderne, exemplaire en matière d'accessibilité. Elle souhaite une politique active en faveur des boursiers, et précise qu'il est prévu la création d'une bourse d'établissement.

Jérôme Gleizes estime que l'on a évité le pire, mais se préoccupe des étudiants qui sont juste au-dessus des critères de la bourse. Il demande si l'établissement dispose de données sociales sur la population étudiante. Il affirme avoir constaté, lors de la remise des diplômes de l'EIVP, une bonne

insertion professionnelle des jeunes, mais observe que beaucoup sont poussés à emprunter. **Didier Guillot** rappelle que les étudiants s'inscrivent à de multiples concours en même temps que l'EIVP et que le choix ne se fait pas sur les frais de scolarité, plutôt sur les perspectives d'emploi. Il souligne que le contexte n'est pas le même qu'à l'Université, du point de vue de l'insertion professionnelle. **Régis Vallée** indique ne pas disposer d'éléments précis, mais être en mesure d'affirmer que la plupart des étudiants travaillent en plus de leurs études. Il estime que l'effet de seuil entre boursiers et non boursiers sera traité par la bourse d'établissement. Il note également la possibilité de proposer des décalages de paiement. **Geneviève Guinard** fait observer que sur les trois promotions actuellement à l'école, seulement deux demandes de paiement décalé ont été présentées, et acceptées.

Jérôme Gleizes prend acte de la création de la bourse d'établissement, mais s'inquiète d'une barrière à l'entrée induite par le prix. Il demande s'il n'aurait pas été préférable d'échelonner la hausse afin de pouvoir mesurer son impact. **Régis Vallée** fait état de son expérience de hausses tarifaires significatives dans d'autres établissements ; il estime que ces changements sont perturbants et que l'échelonnement les rendrait encore plus perturbants. **Daniel Laguet** invite à regarder les frais de scolarité pratiqués en-dehors des écoles publiques. **Eugenia Llamas** évoque le coût de la vie parisienne. Elle note que, pour les étudiants internationaux, la barrière à l'entrée réside dans le coût de la vie parisienne et que les frais de scolarité pèsent très peu dans la décision. **Laurent Descottes** estime que le choix ne se fait pas sur le prix, mais sur l'école. **Augustin Bastien** confirme que l'on choisit l'école pour le diplôme. **Geneviève Guinard** rappelle que le concours est gratuit.

Laurent Descottes fait état des aides apportées par l'AIVP aux étudiants, notamment pour les déplacements à l'étranger. **Didier Guillot** souligne que c'est ce type de dispositif qui aurait été rogné ou supprimé en l'absence de revalorisation des frais de scolarité.

Augustin Bastien demande ce qu'il en est des redoublants. **Régis Vallée** et **Laurence Berry** précisent que les redoublants bénéficieront du maintien du tarif actuel, sauf en cas de deuxième redoublement ce qui est rarissime.

Laurent Descottes s'enquiert du correctif distribué en séance concernant les élèves en bi-cursus. **Laurence Berry** explique qu'il s'agit de préciser la situation des architectes-ingénieurs, qui commencent leur scolarité à l'Ecole d'architecture de Paris-Villette. Ces élèves commencent à suivre les enseignements de l'EIVP à partir de la 4^{ème} année de leur cursus et acquittent leurs frais de scolarité à l'EIVP à partir de la 6^{ème} année. Les nouveaux tarifs seront applicables à partir de 2020 aux élèves entrés à l'Ecole d'architecture à partir de 2015. **Régis Vallée** précise que, selon les accords conclus entre les deux établissements, les élèves sont rattachés à chacun des établissements successivement pour des questions d'assurance, même si les enseignements sont suivis en parallèle.

A l'issue de cette discussion, la délibération approuvant les tarifs de scolarité est adoptée à l'unanimité moins une abstention (**M. Gleizes**).

Marchés publics

Aucune affaire

Formation, élèves

Aucune affaire

Conventions

Aucune affaire

Ressources humaines

2015 – 022: Profil des emplois de la régie

Didier Guillot demande au directeur de rapporter le projet.

Régis Vallée annonce une décision importante pour l'EIVP : la création d'un poste de directeur de l'enseignement, qui aura pour mission de piloter et d'animer le projet pédagogique de l'école. Il souligne l'urgence de faire évoluer la situation, du fait de l'absence prolongée de la directrice des études. Il affirme que l'EIVP doit dès à présent être en mesure de concevoir et de porter un projet pédagogique axé sur l'innovation, la relation avec les entreprises et la recherche, et prenant en compte la diversité des formations dispensées par l'Ecole. A cette fin, il est créé un poste de directeur de l'enseignement, placé auprès du directeur de l'EIVP, et qui travaillera en relation avec les responsables pédagogiques des différentes formations de l'Ecole et avec ses partenaires des grandes écoles et universités. Le poste est destiné à un ingénieur des métiers de l'aménagement et de la construction, et rémunéré dans une fourchette de 70.000 à 100.000 € bruts chargés, cohérent avec les autres emplois de même nature de la régie.

Jérôme Gleizes demande des précisions sur la fourchette de rémunération. **Laurence Berry** indique qu'il s'agit de salaires bruts chargés, incluant les cotisations patronales. Les fourchettes de rémunération de la régie sont construites par référence aux grilles salariales de la fonction publique, et correspondent à différents niveaux d'ancienneté. Elle précise que la fourchette annoncée pour cet emploi ne permet pas de rémunérer un ingénieur en chef.

Régis Vallée expose les autres modifications apportées au profil des emplois : suppression du poste d'assistant de direction, gel du poste d'assistant RH et modification de la fourchette de rémunération de l'assistant inspecteur des études sans incidence financière pour l'EIVP.

Après cet échange, la délibération approuvant le profil des emplois de la régie est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Marie-Christine Lemardeley souhaite revenir sur la question de l'Ecole Du Breuil. Elle estime que l'EPSAA est un exemple réussi et qui plaide en faveur du rapprochement avec l'EIVP. Elle rappelle que le pilotage du projet est assuré par **Pénélope Komitès**, avec un chef de projet qui est en train d'être nommé. **Didier Guillot** se dit très confiant quant à la bonne fin du projet de rapprochement, malgré les blocages bien identifiés dans les services de la Ville de Paris. **Daniel Laguet** se félicite que les blocages ne proviennent pas de son ancienne direction et présente ses amitiés à **Mme Komitès**.

Point d'actualité sur le Lab'Urba et la ComUE Université Paris Est

Geneviève Guinard expose qu'en application de la loi du 22 juillet 2013 modifiée relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, le décret du 11 février 2015 a entériné les nouveaux statuts de communauté d'universités et d'établissements d'Université Paris-Est (UPE). Dans ce cadre, une nouvelle convention d'association est en cours d'élaboration avec l'EIVP et devrait être présentée au conseil d'administration d'UPE le 15 juin et au conseil d'administration de l'EIVP le 16 juin. L'EIVP conserverait les mêmes modalités d'association à la gouvernance que dans le cadre du PRES.

Youssef Diab rappelle que le Lab'Urba est sous la triple tutelle de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, de l'Université Paris-Est Créteil et de l'EIVP. L'intégration des enseignants chercheurs de l'EIVP est faite au sein de l'équipe génie urbain et environnement. Des séminaires inter-équipes sont organisés. L'objectif, d'ici la fin du programme quinquennal 2015-2019, est de créer un véritable «esprit de laboratoire» à partir des équipes existantes. Il souligne l'opportunité de se constituer en complémentarité avec les deux écoles d'urbanisme qui viennent de fusionner pour former l'Ecole d'Urbanisme de Paris, promise à un grand rayonnement

Geneviève Guinard évoque à ce propos le travail engagé par l'EIVP depuis mars 2015 sur les liens entre la ComUE Université Paris-Est et la Ville de Paris. Plusieurs réunions avec les établissements membres d'UPE ont permis de recenser leurs actions communes avec la Ville de Paris et d'identifier des axes de coopération. Cet exercice a mis en évidence une très grande richesse dont les

établissements n'avaient pas toujours conscience, ni probablement les services de la Ville. Une synthèse sera rédigée et présentée à la tutelle. **Youssef Diab** mentionne notamment les projets conduits par l'IGN et salue la pertinence de cette initiative de la direction de l'EIVP.

Marie-Christine Lemardeley se réjouit que le rôle de l'EIVP soit renforcé par la réforme ; d'après elle l'EIVP apparaît comme la « tête de pont » parisienne de la ComUE UPE. Elle évoque également le lien avec les états généraux de l'économie circulaire et mentionne une réunion avec Antoinette Gühl. **Youssef Diab** indique être en contact avec le cabinet de Mme Gühl mais n'avoir pas encore de date pour la réunion prévue. Il précise que l'EIVP est présente dans cinq groupes de travail sur sept, avec notamment un doctorant très actif dans le groupe de travail sur la récupération de la chaleur fatale.

Point d'actualité sur la recherche

Youssef Diab passe en revue les projets de recherche en phase de lancement : un projet PEPS « PLU++ » portant sur l'utilisation des outils numériques dans les processus de concertation, une étude avec la mission « Ville intelligente et durable » de la Ville de Paris sur la modélisation 3D des villes. Il annonce que l'EIVP est retenue pour un projet H2020 représentant une enveloppe financière de 705.000 € sur 42 mois pour l'Ecole, mais précise que l'élaboration du *consortium agreement* prend du temps en raison des clauses spécifiques demandées par le partenaire industriel. Enfin, il présente les quatre projets de recherche retenus en première phase des appels à projets ANR, sur huit dossiers déposés.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 16 h 05. Les dates des prochains Conseils d'administration sont fixées :

- **Mardi 16 juin 2015 de 10h à 12h**

Les dates des Conseils d'administration d'octobre et décembre seront arrêtées ultérieurement.